

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 15 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique

NOR : MICD242000A

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi ;

Vu le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le premier alinéa de l'article 15 de l'arrêté du 3 juillet 2024 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le diplôme d'Etat de professeur de musique peut être délivré par la validation des acquis de l'expérience aux candidats qui justifient de compétences acquises dans l'exercice d'activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat de façon continue ou non, en adéquation avec les activités et compétences définies par le référentiel dans la discipline, le domaine et l'option concernés. »

Art. 2. – Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur
des enseignements spécialisé et supérieur
et de la recherche,*
A. NOUGUIER